

Commission permanente

du 19/03/2004

I-Convention-Contrat-Marché

6 – Construction de logements sur le site du barrage d'Arzal Réhabilitation du local technique du siphon Contrat de maîtrise d'oeuvre

Au terme d'une consultation auprès de 7 cabinets d'architecture lancée en vue de la désignation de maîtres d'oeuvre pour la construction de logements sur le site du barrage et la réhabilitation du local technique du siphon, le cabinet AGORA de VANNES a été retenu par la Commission Permanente le 15 juillet 2003 pour réaliser les 2 projets.

Rappelons que les avis de consultation fixaient les enveloppes financières des travaux à :

- 120 000 € TTC pour le local du siphon
- 400 000 € TTC pour les logements

Le Cabinet AGORA a répondu avec un taux de rémunération de 9 % (note de complexité : 1)

Après mise au point des esquisses, les enveloppes financières définitivement proposées sont de :

- 137 540 € TTC pour le local du siphon
- 397 022 € TTC pour les logements

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- **fixe comme proposées les enveloppes financières**
- **autorise le Président à signer sur ces bases les marchés à intervenir**

**Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT**

J. BRIEND